doit croire et lui expliquant les devoirs multiples que requièrent le service de Dieu et l'amour du prochain."

Puis Sa Grandeur établit clairement les droits de la minorité et de l'Église catholique et fait connaître la nature de ces écoles que l'on veut imposer à nos frères de Manitoba.

".....Une majorité parlementaire, peu soucieuse du triste spectacle qu'a donné l'ignorance de quelques-uns de ses membres, en matière d'éducation, cette majorité a décrété l'abolition de nos écoles, et a décidé que les écoles protestantes seules seraient reconnues par l'Etat et favorisées par lui. On a bien répété, imprimé même les mots ÉCOLES NATIONALES, ÉCOLES PUBLIQUES, ÉCOLES NEUTRES ; tous ces mots peuvent sonner plus ou moins harmonieusement à l'oreille de certaines gens, mais le fait pur et simple, dénudé de tout ce qui peut tromper et réduit à sa triste réalité, c'est que la législature, tout en abolissant les Écoles Catholiques, a passé des lois qui non seulement maintiennent les Écoles Protestantes dans toute leur intégrité, mais même leur assurent, quoique *sectaires*, toute la part d'argent public à laquelle les catholiques auraient droit. La loi prétend même forcer les catholiques à payer pour le support de ces écoles où la foi de leurs enfants ne peut manquer d'être exposée et où vos convictions les plus sacrées, Nos Très Chers Frères, reçoivent un démenti aussi pénible qu'injuste.

" L'examen le plus rapide des nouvelles lois suffit pour montrer qu'elles ont été inspirées par un sentiment d'hostilité contre les catholiques et que l'idée protestante domine toute cette législation....."